

Conseil municipal du lundi 13 mars 2017

Présents : Mesdames Ségafredo, Arnoult, Théron, Doussot

Messieurs Réveillère, Queinnee, Fardel, Guémand, Roussaud, Restes, Bouches

Absents excusés : Francis Coudat, Monique Carrère, Martine Coste

Mme Stayer ayant donné pouvoir à Mme Doussot.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Claire Doussot

La séance est ouverte à 20^h 04

I Constitution d'un groupement de communes concernant la passation d'un marché public relatif à la gestion de l'école de musique : E17857

M. le Maire rappelle le contexte de la dissolution de l'école de musique et les conséquences afférentes pour notre commune notamment la répartition des personnels. Pour le maintien de l'activité, il est proposé un groupement de communes dont seront membres les communes d'Auzielle, Escalquens et Labège.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisé par une convention qui a pour objet la passation d'un marché relatif à la gestion pédagogique, administrative et financière de l'école intercommunale de musique. La durée du marché ne pourra excéder 4 ans.

Un comité de pilotage sera institué. Il sera composé de deux représentants titulaires et de deux suppléants par chacune des communes.

Il est proposé par Auzielle :

Titulaires : Mme Ségafredo et Mme Arnoult

Suppléants : Mme Stayer et M. Réveillère.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité par :

- accepter les termes de la convention constitutive du groupement de communes
- ~~autoriser~~ désigner deux titulaires et deux suppléants en tant que représentant de la commune au groupe de pilotage

II Révision du loyer Beprette

Dans le cadre du bail enclen en décembre 2015 avec la SAS Valenol, une réduction des loyers de 50% pendant un an était envisagée.

Il est proposé de prolonger cette réduction jusqu'au 31/12/17.
Accepté à l'unanimité.

III Convention de prestation de service médicale professionnelle et préventive.

M. Rivière rappelle que depuis le 1^{er}/01/2012, le Sicoval assure l'organisation et la gestion du service de la médecine du travail. La commune a adhéré à ce service par convention à ce service dès 2013.

Il est proposé de maintenir l'adhésion à ce service au tarif de 58,15 € par agent.

Accepté à l'unanimité.

IV Renouvellement convention de service SOLEVAL

M. Boucher rappelle la nature de cette ~~association~~ ^{association} qui donne des conseils et fait des études notamment sur les économies d'énergie. Ils sont intervenus sur un diagnostic à l'école maternelle et une étude est en cours sur la salle des fêtes.

Il est proposé de renouveler la convention pour un montant de 1000,23 € par la période 2017-2019.

Il est proposé de nommer Gérard Roussard comme représentant au sein de Soleval et M. Didier Ripoll comme représentant technique.

Approuvé à l'unanimité.

V Transfert de la compétence PLU auprès de Sicoval

Monsieur le Maire présente les raisons en faveur de l'option de la commune à ce transfert de compétence.

Il est proposé au conseil municipal de s'opposer au transfert de compétence PLU auprès du Sicoval.

Accepté à l'unanimité.

VI Délégation de maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage au Sicoval avec demande d'aide financière pour l'aménagement du RDEC.

M. Boucher rappelle la nature des aménagements demandés.

Sur cette route : l'évitement à 70 km/h aux abords du collège René Cassin, une hausse précoce et la réflexion de la piste cyclable.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter de verser au Sicoval par voie de convention la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre des travaux.

Estimation des travaux : 80 000 €.

La répartition entre les trois communes (Lanzelle, St Omer et Augzelle) n'est pas connue à ce jour.

Accepté à l'unanimité.

VII

Proposition de convention de mise à disposition de service d'entretien et de réparation de véhicules légers

Dans le cadre de la démarche de mutualisation des services, le Sicoval a expérimenté avec 4 communes la mise à disposition du service d'entretien. Les communes ont constaté des baisses de coûts.

On Queinnee émet des réserves et engage à être prudent.

Convention : durée d'1 an - renouvelable par reconduction expresse.

Il est proposé l'adhésion à la convention.

Voté à la majorité : 3 0 10 voix pour
2 abstentions

VIII

Questions diverses

• Cérémonie de citoyenneté et de remise des cartes d'électeurs pour les jeunes de 18 ans.

Une vingtaine de jeunes a été invitée samedi 18 mars à 11h à la mairie pour recevoir leur première carte d'électeurs. L'importance des élections présidentielle et législative a motivé le conseil à s'affairer pour la première fois cette cérémonie.

• La piscine sera fermée 10 semaines en juillet et août prochain pour travaux d'étanchéité.

La séance est close à 22h 25

